



**Hôpitaux Civils
de Colmar**

Pasteur – Pasteur 2 – Le Parc –
Le Centre pour Personnes Âgées
39, avenue de la Liberté – 68024 COLMAR CEDEX

Direction des Ressources Humaines

Téléphone : 03.89.12.40.14

Télécopie : 03.89.12.45.38

Etablissement certifié par la Haute Autorité de Santé

Affaire suivie par Hélène MORAND
✉ concours@ch-colmar.fr

Colmar, le 1^{er} octobre 2026

AVIS DE CONCOURS 2026 SAGE-FEMME

TYPE DE POSTE A POURVOIR :

- Grade : **Sage-femme de premier grade**
- Mode de recrutement : **Concours sur titres**
- Nombre de postes : **2**

CONDITIONS POUR POSTULER :

Peuvent faire acte de candidature, en application de l'article 8 du chapitre II du décret n°2014-1585 du 23 décembre 2014 modifié portant statut particulier des sages-femmes des hôpitaux de la fonction publique hospitalière, les personnes titulaires d'un des diplômes ou titres mentionnés à l'article L. 4151-5 du code de la santé publique, ou d'une autorisation d'exercer la profession de sage-femme délivrée par le ministre chargé de la santé en application des dispositions des articles L. 4111-1 à L. 4111-4 de ce code.

MODALITES DU CONCOURS :

Le concours comporte :

- Une phase unique d'admission consistant en l'examen par le jury du dossier de candidature

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT POUR L'INSCRIPTION :

A l'appui de leur demande d'admission à concourir, les candidats doivent joindre les pièces suivantes :

- une demande motivée d'admission à concourir,
- un curriculum vitae détaillé indiquant le ou les titres détenus, les fonctions occupées et les périodes d'emploi ;
- un justificatif de nationalité ;
- une copie des diplômes, titres et certificats dont le candidat est titulaire.

Le dossier de candidature doit parvenir à l'attention de Monsieur le Directeur des Hôpitaux Civils de Colmar – Direction des Ressources Humaines – 39, avenue de la Liberté – 68024 COLMAR Cedex par lettre recommandée avec AR ou remise en main propre contre signature.

DELAI DE RIGUEUR POUR L'INSCRIPTION :

- **10 novembre 2026**, le cachet de la poste ou cachet de l'établissement faisant foi.

Le Directeur des Hôpitaux Civils
Pour le Directeur et par délégation,
La Directrice Adjointe

Catherine ROMMEVAUX